

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.		6 h. 35 ^m matin.		8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.		12 h. 55 ^m soir.		2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
10 h. 47 ^m »		5 h. 45 ^m »		7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier :	Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin.	Train de foire :	Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.
	Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.		Arrivée à Cahors. — 6 h. 15 ^m matin.

Cahors, le 23 Décembre.

Elections sénatoriales.

Procès-verbal de la 2^e réunion des délégués sénatoriaux de droit.

Présents : MM. Cambres, Lascombe, Bergon, Tailhade, Fraysse, Relhié, Dufour (de Cahors), Pouget, Talon, Decremps, Bru, Calmeilles, Teilhard, Lachèze, Souladié, de Verninac, Castanet, Rozières, Calmon.

MM. Cambres, Lascombe et Calmon prennent place au bureau.

M. Cambres à l'ouverture de la séance s'exprime ainsi :

Messieurs,

« Vous connaissez l'objet de la réunion. Samedi dernier l'assemblée avait décidé à la majorité que pour éviter des candidatures multiples qui pourraient diviser le parti républicain, il serait utile d'inviter M. Teilhard à revenir sur sa décision et à accepter la candidature. M. Teilhard a répondu qu'il se mettait à la disposition de l'assemblée et il est prêt à répondre à toutes les questions qui pourraient lui être posées. »

M. Teilhard déclare qu'il est contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat et partisan du Concordat ; — qu'il est contre la mairie centrale de Paris, parce qu'il n'admet pas que le maire de Paris puisse disposer de la police municipale ; — qu'il est pour la réduction de la durée du service militaire à 3 ans, mais avec une augmentation du nombre des soldats dispensés en qualité de soutien de famille, — et qu'il est pour le maintien du

Sénat et de la présidence de la République et même pour la création d'une vice-présidence.

M. Lachèze demande à M. Teilhard ce qu'il pense de la révision de la Constitution.

M. Teilhard répond qu'il veut le *statu quo* et le maintien des sénateurs inamovibles.

M. Lachèze demande, en outre, à M. Teilhard si, dans le cas où le maire de Paris n'aurait pas dans ses attributions la disposition de la police municipale, il n'accepterait pas la mairie centrale.

M. Teilhard répond qu'il l'accepterait dans ces conditions ; mais il répète qu'il ne la votera jamais si la police municipale doit être entre les mains du maire de Paris. —

Il ajoute, pour répondre à une autre question de M. Lachèze, qu'il admet que le nombre des délégués soit augmenté et fixé en proportion du chiffre de la population.

M. Decremps prie M. Teilhard de faire connaître son opinion sur l'organisation de la magistrature.

M. Teilhard répond qu'il est contre l'élection et pour le maintien de l'inamovibilité. Il croit cependant que l'inamovibilité pourrait être suspendue pendant une période plus ou moins longue, six mois par exemple.

M. de Verninac croit qu'il y a lieu de procéder plutôt à une réorganisation complète de la magistrature, que d'apporter quelques changements dans le personnel, conséquence de la suspension de l'inamovibilité, et prie M. Teilhard de faire con-

naître son sentiment à cet égard.

M. Teilhard déclare persister dans ce qu'il a déjà dit.

Interpellé par M. Lachèze, il se déclare partisan du scrutin de liste, mais il entend que les députés soient nommés pour six ans et que le renouvellement ait lieu par tiers ou par moitié. Il ajoute cependant, à la suite d'une nouvelle question, qu'il voterait pour le scrutin de liste, même en cas de renouvellement intégral.

M. Bergon désire savoir dans quel groupe se fera inscrire M. Teilhard.

M. Teilhard répond, à l'Union républicaine.

M. Souladié demande si l'assemblée a qualité pour désigner un candidat.

M. Calmon rappelle que sur la proposition de M. Vital l'assemblée avait fixé au 22, sa nouvelle réunion, afin que la nomination des délégués pût être faite sur le nom d'un candidat.

M. Cambres fait le résumé des diverses propositions faites à la dernière réunion. Il rappelle que la candidature de M. Teilhard avait été acceptée. M. Teilhard vient de donner des explications et il ne s'agit plus que de savoir si elles paraissent satisfaisantes à l'assemblée.

M. Souladié persiste à dire que l'assemblée n'a pas qualité pour désigner un candidat et que ce droit n'appartient qu'à tous les électeurs sénatoriaux.

M. Pouget. — Alors, que sommes-nous venu faire ici ?

M. Calmeilles répond que nous ne som-

mes pas assurément ici pour faire l'élection, mais que nous avons le devoir de faire connaître le candidat qui doit avoir nos préférences. C'est à nous de nous entendre. — Nos adversaires veillent et nous devons chercher celui qui peut réunir toutes les forces républicaines. — Quand il n'y a pas d'union on court à un échec. — Du choix du candidat dépend le succès.

M. Teilhard demande la parole : « Je suis revenu sur ma résolution. J'ai accepté la candidature parce que j'avais pensé que vous vouliez grouper toutes les forces républicaines sur mon nom. En me l'offrant, vous n'avez pas mis en infériorité les candidatures qui avaient été posées à la réunion du 16. Tout le monde reconnaît comme moi le mérite des trois candidats, ainsi que les services qu'ils ont rendus à la cause républicaine ; mais vous m'avez désigné parce que vous avez cru que j'étais le candidat le plus sérieux au point de vue électoral, au point de vue pratique, au point de vue du succès »

M. Cambres demande que l'assemblée vote sur la question de savoir si les explications de M. Teilhard lui paraissent suffisantes.

L'assemblée consultée se prononce affirmativement, à la majorité.

M. Lachèze propose une réunion générale la veille du scrutin, dans le but de mettre tous les électeurs en rapport avec le candidat.

La proposition est adoptée.

M. de Verninac demande à M. Teilhard,

Feuilleton du 23 Décembre 1882.

LES LIVRES

J. HETZEL et C^{ie}, Editeurs, 18, rue Jacob Paris.
24 Ouvrages nouveaux (Étrennes 1883)

La lecture en famille, par E. Legouvé, de l'Académie française. — *L'Art de la lecture. — La Lecture en action. — La Lecture en famille.* 50 dessins par Benett, Maillart, Dubouché, Beker, Tofani. — Un volume in 8°, broché, 7 fr. ; toile, 10 fr. ; relié, 11 fr. — (J. Hetzel et C^{ie}).

Sous ce titre : la *Lecture en famille*, M. Legouvé, l'auteur de *Nos Filles et nos Fils*, a réuni dans le beau volume illustré qu'il offre cette année à la nombreuse clientèle de la *Bibliothèque* et du *Magasin d'Education et de Récréation*, la quintessence de ses travaux sur *L'Art de la Lecture* et sur *La Lecture en action*.

Grâce à lui, cette science si utile de la lecture à haute voix fait dès à présent partie de l'enseignement public ; il ne lui reste plus qu'à prendre la place qui lui est due dans la maison.

Par la *Lecture en famille*, le livre, au lieu de n'être trop souvent qu'un ami solitaire et quasi secret, deviendra l'ami de tous autour de la table du foyer. Il constituera pour chacun de ses auditeurs comme une propriété commune. Par lui, le lien moral de la famille se resserrera et les fruits mêmes de la lecture en seront déculpés.

Ce bel ouvrage de M. Legouvé sera tout naturellement le premier soumis à cette épreuve de

la lecture à haute voix. Il aura le double avantage d'offrir le précepte en même temps que l'exemple ; ses lecteurs y trouveront en outre un cours de critique littéraire exquis, où la façon de lire et de comprendre chacun de nos grands écrivains est démontrée avec ce goût sûr et cette incomparable clarté qui n'appartiennent qu'à M. Legouvé.

Lucia Avila (les Voyages involontaires), par Lucien Biart, dessins par H. Meyer. — Un vol. in-8°, broc., 7 fr. ; toile, 10 fr. ; rel., 11 fr. — (J. Hetzel et C^{ie}).

LUCIA est le quatrième et dernier épisode de la série des *Voyages involontaires*, si bien accueillis par les lecteurs de la *Bibliothèque d'Education et de Récréation*. Ils vont retrouver dans *Lucia Avila* les figures qui les avaient si vivement intéressés dans *M. Pinson*, *la Frontière indienne* et *le Secret de José*.

Lucia est, comme les trois autres ouvrages de cette série, remarquablement illustrée par M. Henri Meyer. Les livres de Lucien Biart sont instructifs, moraux, intéressants et, ce qui ne gâte rien, très amusants. *Les Aventures d'un jeune naturaliste*, *Deux amis*, *Entre frères et sœurs*, *le Don Quichotte* (édition spéciale et traduction nouvelle pour la jeunesse (resteront au premier rang dans les bibliothèques de la famille.

La Montagne Perdue (Aventures de terre et de mer) par Mayne-Reid ; dessin par Riou. Un volume in-8°, 7 fr. ; toile, 10 fr. ; relié, 11 fr. — (J. Hetzel et C^{ie}).

Il est bien rare qu'un livre étranger puisse passer d'un pays dans un autre sans faire quelques

concessions à sa nouvelle nationalité.

Dans presque aucun des 14 ouvrages dont se compose l'œuvre choisie de Mayne-Reid, que la collection Hetzel a offert d'année en année à son jeune public, il n'a pu être procédé par traduction pure et simple. L'appropriation, et, comme les Anglais nous ont appris à le dire, l'adaptation par des plumes exercées, a été nécessaire pour chacun d'eux.

L'œuvre choisie de Mayne-Reid a gagné à ces révisions scrupuleuses, et c'est de confiance que les 14 ouvrages de la *Bibliothèque d'Education et de Récréation*, édités par la librairie Hetzel, peuvent être mis entre les mains de la jeunesse française.

La *Montagne Perdue*, publiée aujourd'hui avec l'autorisation de l'auteur, est une des dernières et assurément une des meilleures œuvres de Mayne-Reid ; elle est inédite en France, et ceux des lecteurs qui pourront comparer le texte anglais et le texte français, reconnaîtront que la seconde partie a subi de très heureuses transformations.

On nous saura gré de donner ici les titres des 14 volumes formant sous le titre général : *Aventures de Terre et de Mer*, l'œuvre choisie de Mayne-Reid : les *Exploits des jeunes Boërs*, le *Chef au bracelet d'or*, *William le mousse*, les *Jeunes Esclaves*, les *Jeunes Voyageurs*, les *deux filles du Squatter*, les *Naufragés de l'île de Bornéo*, le *Petit Loup de mer*, les *Planteurs de la Jamaïque*, la *Sœur Perdue*, les *Robinsons de terre ferme*, les *Chasseurs de Chevelures*, le *Désert d'eau*, la *Montagne Perdue*.

La collection complète, 14 volumes in-8° illustrés. — Prix : brochés, 98 fr. ; cartonnage et re-

liure en sus. Chaque volume séparément : brochés, 7 fr. ; toile, 10 fr. ; relié, 11 fr.

Théâtre de famille par A. Genevraye ; 70 dessins de J. Geoffroy. — Un volume in-8°, broché, 7 fr. ; toile, 10 fr. ; relié, 11 fr. (J. Hetzel et C^{ie}).

Après le *Théâtre du petit Château*, de Jean Macé, la *Bibliothèque d'Education et de Récréation* offre à sa jeune clientèle un nouveau théâtre : un théâtre de pièces choisies, expressément composées pour elle, et faciles à jouer.

Une courte préface indique aux futurs jeunes acteurs qui auront à interpréter cet aimable répertoire, comment avec rien ou presque rien, ils peuvent se costumer, faire des décors et devenir des artistes célèbres (dans leurs familles et pour quelques-uns de leurs camarades).

Voilà une mine d'inépuisables distractions. Ce volume contient vingt-deux pièces dans lesquelles les directeurs et régisseurs n'auront que l'embaras du choix.

Les 70 jolis dessins de Geoffroy seront un guide de plus pour les mises en scène.

Le *Théâtre de Famille* sera tout d'abord une lecture attrayante : chaque pièce équivaut à un petit roman, touchant ou comique, gaiement et spirituellement écrit par une des plus aimables grand'mamans qui soient au monde. Cette grand'maman, qui se croit vieille sous le singulier prétexte qu'elle a 80 ans, est un des esprits les plus jeunes et les plus frais qu'on puisse voir.

Le secret de cet éternel printemps, c'est que toujours aimée et chérie de tous, elle a su vivre dans une si constante bonne humeur que ses amis

quel serait son vote en cas de vacance de la présidence de la République.

M. Teilhard répond qu'il ne voterait ni pour un militaire, ni pour un prince appartenant à une famille ayant régné sur la France.

La séance est levée.

Signés : CAMBRES, LACOMBES et CALMON.

Les Chambres.

Judi a été voté à la Chambre l'article 1er de la proposition de loi ayant pour objet de régler les rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés.

En vertu de cette loi, si le Sénat en ratifiait les dispositions, une catégorie de citoyens échapperait au droit commun et, cependant, le code est applicable à tout le monde.

Personne ne saurait méconnaître les mérites des agents de chemins de fer ; ce sont des travailleurs très zélés mais quel que soit l'intérêt que nous leur portons, il était inutile de créer en leur faveur une loi d'exception, comme nous l'avons dit plus haut, contraire au droit commun.

Il est évident que si ce régime s'établit pour les employés de chemins de fer, d'autres députés demanderont la généralisation, ce qui serait un abus des plus graves et des plus dangereux.

En outre cette malencontreuse proposition aura pour effet de diminuer l'autorité des Compagnies sur leur personnel, et de porter une grave atteinte à la discipline. Les chefs ne pourront prendre à l'égard de leurs subordonnés aucune mesure disciplinaire un peu forte sans encourir une responsabilité pécuniaire.

De plus, comme le fait remarquer avec raison, le *Siècle*, il a craindre qu'avec un pareil système, l'Etat n'aurait plus prise sur les compagnies si leur service devenait défectueux, car ces derniers diraient que c'est l'exploitation qui en est cause.

Enfin, il sera très difficile de constituer une juridiction assez compétente pour juger les différends entre les agents et leurs chefs.

Bref, la Chambre s'est engagée dans une voie mauvaise et le Sénat aura la sagesse de repousser une proposition de loi qui ne peut produire que de funestes résultats.

Au Sénat, M. Léon Say a terminé son excellent discours sur le budget des ressources extraordinaires, et il a expliqué que c'est pour ménager l'équilibre de nos finances qu'il avait cru devoir recourir au système de convention provisoire avec les grandes compagnies.

Ce système, M. Tirard l'a rejeté, et pourtant il faudrait prendre un parti.

M. Léon Say n'a pas hésité à déclarer qu'il fallait le chercher dans le concours des grandes

compagnies en établissant une balance entre les pertes occasionnées par les nouvelles lignes et les bénéfices réalisés par les lignes anciennes.

Puis, attaquant l'exploitation par l'Etat, il a démontré qu'elle était désastreuse, et, par des chiffres qui ont produit sur le Sénat une vive impression, il a également démontré que ce serait une calamité publique si on songeait encore au rachat, après des expériences qui n'ont pas donné de bons résultats.

Revue des Journaux

Le Parlement. Le but où il faut tendre n'est pas, nous ne le répétons, de diminuer d'une somme plus ou moins importante les travaux sur lesquels le pays compte, mais de faire ces travaux autrement qu'on ne les a faits jusqu'ici. Il y a peu de temps encore, l'idée d'en confier une partie aux grandes compagnies était souvent impopulaire ; elle ne comptait dans la Chambre que quelques adeptes, comme M. Allain-Targé ; c'est à peine si elle osait affronter la tribune. Aujourd'hui elle a pu, suivant l'expression consacrée, s'y affirmer, et cela sans protestations, bien au contraire. Qui oserait maintenant proposer sérieusement le rachat des chemins de fer ? Il se fait dans les esprits un travail excellent, au profit des idées sages et pratiques. Bien des choses qui étaient impossibles, ou du moins difficiles commencent à ne plus l'être. C'est le bénéfice de cette discussion, qui a honoré la Chambre, et ce sera aussi, nous n'en doutons pas, celui qui ressortira du débat qui est ouvert depuis quelques jours au palais du Luxembourg.

La République française persiste à croire que la Chambre républicaine dans sa grande majorité, ne désire pas plus de crise en janvier qu'elle n'en a voulu au mois de novembre ; car, dit-elle, nous ne devons plus être le parti démolisseur, mais le nouveau, le grand parti constructeur dont notre pays a besoin pour arranger son existence pacifique et laborieuse au milieu des autres peuples de l'Europe et pour retrouver sous les enseignes respectées de la République la force, la dignité, l'influence qui doivent appartenir à une vieille et libre nation comme la France.

Le Rappel conclut du discours de M. Léon Say que nos finances n'ont rien à craindre.

Le Siècle dit que ce qui mérite surtout d'être signalé dans le discours de M. Léon Say, c'est un exposé du rôle que doit remplir le Sénat dans l'examen des budgets, exposé qu'il approuve.

Le XIX^e Siècle constate que les dispositions de l'Angleterre à l'égard de la France semblent être devenues meilleures. Il dit que nous ferons bien d'en profiter, s'il est possible, car des deux côtés on a un égal intérêt à ce que les bons rapports soient établis et qu'ils subsistent.

La Justice pense que c'est tout simplement pour poser sa candidature à la présidence de la République que M. Léon Say a parlé au Sénat.

Le Parlement est convaincu que la Chambre ratifiera les conclusions du rapport de M. Rodat sur l'enquête de Montceau et qu'elle laissera au gouvernement et à la justice leur entière liberté d'action.

portante dans l'ensemble de la collection.

Rien ne pouvait être plus utile que de faire connaître aux familles françaises comment se donne l'éducation, non seulement chez nous, mais dans tous les pays civilisés. Une leçon utile se dégage nécessairement de toutes ces comparaisons, et quand cette leçon est donnée par un conteur plein de verve, d'imagination, d'esprit et de raison, son mérite en est centuple.

Le Magasin d'Education publiera, à partir du 1^{er} janvier 1883, la troisième œuvre de M. André Laurie, sous ce titre : *Une année de collège à Paris*.

La série de ces intéressants récits se continuera d'année en année ; *l'Étudiant allemand* ne tardera pas à paraître. Un séjour prolongé dans les plus importants pays de l'Europe, une connaissance approfondie des langues et des littératures étrangères étaient nécessaires pour mener à fin des études qui exigent avant tout de l'impartialité et de la vérité. Les œuvres de M. André Laurie répondent à toutes ces conditions. Elles auront, comme celles de M. J. Verne, ce double mérite d'offrir un égal intérêt aux enfants et aux parents.

Un Écolier Américain, par Th. Bentzon, traduction de l'anglais, d'après Bailey Aldrich. — Un volume in-8^o, illustré par J. Davis, broché, 5 fr. ; toile, 7 fr. (J. Hetzel et Cie).

Rencontrer tout fait et très bien fait un livre dont on a besoin, dont l'absence ferait lacune dans une série, est une véritable bonne fortune. Cette bonne fortune est échu aux directeurs du *Magasin* et de la *Bibliothèque d'Education* et

Informations

LES VACANCES PARLEMENTAIRES.

Le Sénat tenant à discuter le budget extraordinaire avant de se séparer, on pense que les vacances parlementaires ne commenceront pour la Chambre ainsi que pour le Sénat que le 30 décembre, avant le vote définitif du budget.

DÉCORATION REFUSÉE.

Mgr Dupont des Loges, évêques de Metz, a adressé une lettre au maréchal Manteuffel pour refuser la décoration de la Couronne de Fer qui lui avait été conférée par l'empereur.

LA QUESTION DE MADAGASCAR.

Les journaux anglais croient savoir qu'un arrangement ne tardera pas à être conclu entre la France et le gouvernement des Howas. Celui-ci admettrait virtuellement les demandes de la France.

Paris, 22 décembre.

L'état général de M. Gambetta est satisfaisant ; on espère qu'il reviendra à Paris après-demain.

Le conseil municipal de Marseille a chargé une commission d'examiner l'offre de l'impératrice. On croit que la commission conclura à l'acceptation de l'immeuble, lequel serait affecté à l'hospice des enfants assistés.

On prépare au ministère de l'intérieur un mouvement préfectoral assez important qui ne paraîtra pas toutefois avant les derniers jours du mois prochain.

Le préfet d'Oran rentrerait en France.

L'alliance austro-allemande.

Le correspondant de la *Gazette de Cologne* à Vienne, écrit à ce journal que les révélations qu'il a publiées relativement à l'alliance austro-allemande, ont produit dans la capitale de l'Autriche une grande sensation suivie bientôt d'une inquiétude notable.

Le ministre des affaires étrangères d'Autriche ne révoque nullement en doute l'exactitude des révélations de la *Gazette*, quoique à Pesth, on prétende que le traité n'est pas précisément formulé en termes aussi nets que ceux que la *Gazette* a donnés.

L'alliance, toutefois, est approuvée par tous les hommes sensés et les gouvernements intéressés considérant le traité comme un *Noli me tangere* absolu.

Préparatifs de guerre.

La *Gazette de Voss* a reçu de Russie les renseignements suivants :

Dans les sphères gouvernementales russes, la

de Récréation. Il eut été difficile de trouver en France un écrivain assez au courant des mœurs américaines, pour pouvoir doter la série intitulée : la *Vie de collège dans tous les pays*, d'un livre véritablement irréprochable sur la vie de l'*Écolier Américain*.

Ce livre, un heureux concours de circonstances l'a apporté à MM. J. Hetzel et Cie ; il existait en Amérique, signé par Th. Bailey Aldrich, un des écrivains les plus en renom de ce pays. C'était la *vie d'écolier de l'auteur*, écrite par lui-même avec une sincérité parfaite, avec une gaieté et un charme très grands.

Aldrich pria Th. Bentzon, l'auteur de *Yette*, dont les lecteurs de *Bibliothèque d'Education* connaissent le mérite et le talent, de vouloir bien traduire pour nous la *Vie d'un écolier américain*, et c'est sur la double recommandation du nom de l'auteur et de celui du traducteur que cette œuvre charmante paraît aujourd'hui.

Ce livre intéressera tous les âges, c'est du reste, le point de vue des directeurs de la *Bibliothèque d'Education*, qu'aucune œuvre n'y doive entrer qui ne puisse intéresser en même temps que l'enfant, le jeune homme et la jeune fille, les parents eux-mêmes.

Il est plus d'un père, en quête pour son propre compte de bons et aimables livres, qui trouvera dans cette *Bibliothèque d'Education* et de *Récréation*, destinée à ses enfants, une mine inépuisable de lectures saines et charmantes que ne fournit pas toujours la littérature trop souvent tapageuse dont quelques écrivains modernes fatiguent bon nombre de leurs lecteurs.

Espérons que le temps n'est pas loin où cette

guerre contre l'Autriche est une affaire résolue et sera bientôt une réalité. Dans le voisinage de Varsovie, près de Wola et Powatzki, on a établi un camp retranché pour 80,000 hommes ; un autre camp retranché a été organisé près de Grodno. Tous les soldats en congé de l'artillerie et de la cavalerie ont été rappelés, tous les corps de troupes de la réserve sont mis sur le pied de guerre. D'après les plans de campagne, qui sont déjà dressés, toute la cavalerie de la frontière doit, au premier signal télégraphique, pénétrer sur le territoire de la Galicie et s'empresser, avec l'aide des bataillons de chemins de fer, d'occuper les villes de Cracovie, Tarnow et Prozmysl, qui sont les centres de réseaux de chemins de fer, et de couper toutes les lignes de chemins de fer venant de Posen.

Les Cosaques se répandront ensuite dans toute la Galicie pour empêcher la mobilisation des troupes territoriales.

La *Gazette nationale* de Berlin dit que le gouvernement allemand est probablement en train d'augmenter l'effectif de la cavalerie et de l'artillerie à la frontière de Russie.

Arrestation du prince Krapotkine.

On télégraphie de Lyon, 21 décembre :

Les perquisitions pratiquées, il y a quelques jours, au domicile du prince Krapotkine à Thonon, avaient fait découvrir, contrairement à ce que l'on avait raconté tout d'abord, des papiers importants.

Le parquet de Lyon, après les avoir examinés transmet au procureur de la République de Thonon l'ordre d'arrêter le prince Krapotkine.

L'arrestation du prince fut opérée le jour même du décès de son beau-frère.

Il demanda d'abord un délai, afin de rendre les derniers devoirs à son parent ; mais ayant appris qu'il serait gardé à vue, il retira sa demande et fut immédiatement dirigé sur la maison d'arrêt d'Anney et de là sur Lyon.

Les charges relevées par le parquet contre le prince Krapotkine, font peser sur lui l'accusation de participation aux troubles qui ont éclaté sur divers points du territoire français.

Il est accusé 1^o d'avoir fait partie d'une association entre français et étrangers, ayant pour but le bouleversement social et pour moyen l'assassinat et le pillage ; 2^o d'avoir été l'instigateur principal et l'organisateur de cette association en France, et spécialement d'être venu à Lyon pour fomenter la révolte dans des conciliabules secrets.

Le prince Krapotkine passera devant le tribunal correctionnel de Lyon, dans la première quinzaine de janvier, avec les 45 anarchistes déjà arrêtés.

On prépare, dès maintenant, au Palais, les aménagements que rendra nécessaire la présence simultanée d'un aussi grand nombre d'accusés.

salutaire coutume des lectures en famille, qui est l'objectif des publications de la librairie Hetzel et qui commence à se répandre, deviendra générale.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE, sommaire du numéro du 21 décembre. — Chronique agricole. A. de Cérès. — Le blé et ses rendements E. Lecouteux. — Etudes sur la rage. L. Pasteur. — Météorologie et physiques agricoles. H. Marie Davy. — Instruction sur l'achèvement ou le remplacement des semailles de blé dans les années pluvieuses. E. Pluchet. — Les blés de printemps. J. Sabatier. — Circulaires relatives aux statuts des associations agricoles. — Spécimen des statuts. Partie officielle. — Le lien universel. X. — La hétérozygote dans le département du Nord. J. Sabatier. — Société nationale d'agriculture de France. P. Pollé. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la Bourse. — Gravures noires : Fig 82. Lien universel système Rollier. — Fig. 83 et 84. Billes cylindrique et cubique munies du lien universel. — Bureau 26, rue Jacob, à Paris.

LA NATURE Sommaire du N^o du (10 décembre 1882. — Le Macaque albinos du Jardin d'Acclimatation : P. Juillerat. — Le coesium : E. Varenne. — Exploration dans l'Amérique équatoriale : mission de M. Wiener. — Bibliographie. — Les perturbations magnétiques du 11 au 21 novembre 1882. Th. Moureaux. — L'invasion de l'Angleterre par le tunnel de la Manche. — Les fermentations : A. Bleunard. — L'arrosage de la Ville de Paris et les pompes Greinid. — Correspondance : M. le professeur Louis Palmeri ; Negretti et Zambra. — Chronique. — Académie des Sciences, séance du 4 décembre 1882 : Stanislas Meunier. — Petites lampes à incandescence : G. T. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres.

de tout âge n'ont jamais pu l'appeler que la petite Adèle.

Cette grand'maman, elle vivra cent ans, deux cents ans peut-être, sans réussir à vieillir de cinq minutes. Elle aurait appelé son théâtre ; le *Théâtre de la petite Adèle*, si elle n'avait eu peur qu'on pût penser qu'elle songe à se donner pour une tout à fait petite fille. Je regrette pour ses amis, s'iaon pour le public, ce titre familier.

Mémoires d'un collégien (Scènes de la vie de collège dans tous les pays) par André Laurie, illustration de Geoffroy. — Un volume in-8^o, broché, 7 fr. ; toile, 10 fr. ; relié, 11 fr. (J. Hetzel et Cie).

Les Directeurs du *Magasin* et de la *Bibliothèque d'Education* et de *Récréation*, sont à coup sûr très heureux et très fiers de pouvoir offrir à leurs lecteurs des œuvres signées de nos écrivains ou de nos savants les plus accrédités, mais ils sont plus heureux encore, croyons-nous, quand il leur arrive, en découvrant un talent nouveau, de montrer à leur clientèle que l'avenir n'est pas fermé, et qu'à côté des noms célèbres, il en est d'autres, encore ignorés, que pourtant la célébrité attend.

M. André Laurie est assurément un de ceux-là. Par la *Vie de collège en Angleterre*, ses preuves sont déjà faites et les *Mémoires d'un Collégien*, qui paraissent cette année, vont confirmer le succès de cet écrivain, inconnu il y a un an encore.

La *Bibliothèque d'Education* et de *Récréation* s'est assurée son concours pour toute une série d'ouvrages qui prendront une place à part et im-

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

A cause des fêtes de Noël le Journal ne paraîtra pas mardi prochain.

Emprunt d'un million.

Nous tenons de source autorisée que la démarche personnelle de l'honorable Maire de Cahors auprès des ministres, a levé toutes les difficultés et les lenteurs administratives inhérentes à la réalisation de l'emprunt municipal de 1 000 000, et que cette opération s'effectuera dans le courant de janvier prochain.

Nous avons déjà dit, et nous répétons, que cet emprunt sera fait dans la ville même et non couvert par de grands établissements financiers, comme le bruit en avait couru. Il sera émis à 4 1/20/0 net d'impôt, ce qui constituera un excellent placement pour les petits capitalistes.

M. Sirech s'est également occupé à Paris, de la question des écoles. La pénurie des fonds à la disposition du ministre de l'Instruction publique est seule un obstacle à la solution prochaine de cette question.

Nous allons donc voir, grâce à l'initiative de M. le Maire de Cahors, commencer les travaux d'amélioration qui mettront notre cité au niveau des villes les plus favorisées et lui donneront une importance nouvelle.

M. Sirech est rentré de Paris, jeudi dernier.

Le XIX^e Siècle aux étudiants de Toulouse.

Etudiants, mes amis, têtes chaudes de vingt ans, que vous entendez donc peu vos propres intérêts et que vous les servez mal ! Après le premier éclat, et en sachant vous arrêter, il n'était peut-être pas impossible de l'obtenir de la municipalité, cette réduction qui vous tenait si fort au cœur sur les places de théâtre. Vous étiez après tout excusables d'y tenir, car ce qui vous gêne le plus, ce n'est pas d'habitude une bourse trop lourde. Vous aviez fait un beau tapage le premier soir au théâtre même. Cela suffisait largement. Qui sait ? Peut-être M. Hoc, votre professeur, eût-il été le premier à plaider votre cause auprès du Conseil municipal, et l'eût-il gagnée. Comment voulez-vous maintenant que la municipalité cède ? et que penseriez-vous d'elle, vous tous les premiers, si elle céda ? Comment voulez-vous que M. Hoc, hué par vous, puisse intervenir en votre faveur ? Et que penseriez-vous de lui s'il le faisait ? Pour ce qui serait ou de le forcer à donner sa démission pour une telle cause, ou d'obtenir sa destitution du ministère, vous n'y avez pas sérieusement songé un seul instant, n'est-ce pas ?

Que va-t-il donc arriver ? On parle aujourd'hui dans certaines dépêches de la fermeture de la Faculté. J'espère bien, pour ma part, que l'on ne prendra pas cette mesure. Aucun cours n'a été troublé excepté celui de M. Hoc ; il serait fâcheux d'empêcher de travailler et professeurs et élèves. Mais ce qui va arriver, le voici, et je m'en réjouis fort. Les congés de Noël et du jour de l'An approchent ; vous allez les uns et les autres retourner dans vos familles ; vous y recevrez quelques bons conseils, peut-être même y subirez-vous quelques mercuriales. Vos parents, gens calmes, ne dépensent pas beaucoup d'argent pour que vous restiez à la porte des salles de cours. Vous résisterez d'abord un peu ; puis vous comprendrez qu'après tout vos parents ont raison, et au retour vous suivrez leurs avis. Si vous ne les suiviez pas à qui feriez-vous tort ? A vous seuls. Vous n'ignorez pas que la présence aux cours est obligatoire, et que ceux qui ont manqué à un certain nombre d'appels se trouvent forcément ajournés pour leurs examens. La belle avance, dites moi un peu, d'aboutir à vous faire ajourner ?

Si, au lieu de vous obstiner et d'envenimer encore le mal, vous écoutez les avis de la sagesse, tenez, il y a bien des chances, je gage, que

la municipalité, de son côté, vous en sache gré, et vous accorde à la prochaine rentrée, cette faveur que vous désirez tant. C'est la grâce que je vous souhaite en finissant mon sermon.

CHARLES BIGOT.

Drames sur le Lot.

Lundi matin, vers 5 heures, huit ouvriers du chemin de fer du chantier de Montbrun, logs sur la rive gauche du Lot, se rendaient au travail, et pour cela traversaient le Lot sur un petit bateau, lorsqu'une vague soulevée par le vent fit chavirer l'embarcation.

Sur les huit naufragés, trois seulement purent se sauver, les autres furent emportés par les eaux, et à cette heure leurs corps ne sont pas encore retrouvés.

Un malheur du même genre s'est produit à Cozac, canton de Figeac. Un homme et une femme traversaient la rivière le bateau chargé de fagots, lorsque le vent renversa l'esquif, précipitant au fond de l'eau le mari et la femme. Les malheureux n'ont pu être sauvés. Ils laissent deux orphelins en bas âge.

Le territoire français vient d'être divisé en 34 circonscriptions forestières. A la tête de chacune d'elles va être placé un fonctionnaire spécial. Cette mesure vient d'être prise en exécution de la nouvelle loi sur la conservation et la restauration des forêts.

La santé du cardinal archevêque de Bordeaux, donne en ce moment de sérieuses inquiétudes.

COMMISSAIRE DE SURVEILLANCE.

Un concours sera ouvert le 26 février 1883 pour l'admissibilité dans le corps des commissaires de surveillance administrative des chemins de fer. Il consistera en plusieurs épreuves écrites, faites aux chefs-lieux des départements qui seront désignés ultérieurement par le ministre des travaux publics, et notifiés aux candidats.

Les candidats, anciens officiers des armées actives de terre et de mer, ne devront pas avoir plus de 54 ans ; et les autres candidats moins de 25 ans et plus de 34 ans au 1^{er} janvier 1883.

La limite d'âge est reculée de 40 ans pour les candidats comptant comme employés secondaires des ponts et chaussées, 6 ans au moins de service, dont 2 au moins dans le contrôle de l'exploitation des chemins de fer.

Le jeudi 21 décembre courant, neuf heures cinquante-six minutes du soir, a eu lieu le solstice d'hiver. Le centre du soleil se trouvera alors sur le tropique céleste du Capricorne, à 23 degrés 28 minutes au sud de l'équateur céleste ; alors a fini l'automne, qui dure depuis l'équinoxe d'automne, 23 septembre, et commencé l'hiver, qui durera jusqu'à l'équinoxe de printemps. Le jour de solstice d'hiver est le plus court de l'année.

UN FAUSSAIRE.

Un important comptoir financier de Paris, vient d'être la victime d'un habile faussaire.

Un courtier, M. X..., dépositaire, il y a une quinzaine de jours environ, dans cet établissement, une somme de 100,000 francs, contre un carnet de chèques.

Deux ou trois jours après, le comptoir recevait une lettre signée de M. X... lui demandant un second carnet, qui fut remis au porteur de la lettre.

Pendant une huitaine de jours, le comptoir reçut un certain nombre de chèques signés de M. X... et qu'il payait jusqu'à concurrence de 100,000 fr. Le 4 de ce mois, M. X... s'étant présenté pour retirer son dépôt, le commis lui présenta les chèques payés. On s'aperçut alors que les signatures qu'ils portaient étaient fausses et qu'on avait été victime d'un adroit voleur qui s'était servi du deuxième carnet jusqu'à épuisement de la somme de 100,000 francs.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 16 au 23 décembre 1882.
Naisances.
Vivier, Jacques, boulevard Nord, 20.
Pons, Jeanne, rue Cathala, Coture, 4.

Crabot, Antoine, à Bégoux.
Rouby, Hélène, rue de la Mercy, 1.
Gandil, Louise, rue Nationale, 71.
Paganel, Lucie, rue Fénélon, 4.

Mariages.

Catala, Joseph et Radisge, Zewski.
Rozières, Paul et Royer, Clotilde.
Peachenat, Jean et Cros, Marguerite.

Décès.

Sazarin, Antoinette, s. p., 75 ans, rue des Boul. 4
Lefebvre, Laurent, s. p., 94 ans, (hospice).
Delmas, Léon, ancien négociant, 62 ans, rue du Château.
Delmas, Jeanne, V^e Alix, s. p., 85 ans, rue des Elus, 8.
De Noailles, Marie, V^e Pradines, s. p., 83 ans, rue Feydel, 14.
Ausset, Clément, maçon, 62 ans, rue Donzelle, 32
Bessières, Raymond, 80 ans, à Ste-Valérie.
Gaumès, Marie, V^e Gibert, s. p., 75 ans, (hospice)
Roques, François, s. p., 64 ans, (hospice).

A VENDRE DES PLANTS DE VIGNE (EN PÉPINIÈRE)

Tels que : Plants de Méreau, Auxerrois et autres Plants du pays de première qualité. La première pousse ayant au moins 50 centimètres. S'adresser à M. BELMON (Henri), propriétaire à Lalande, près Belaye (Lot).

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. Philibert

Spectacle du samedi 23 décembre 1882.

TÊTE DE LINOTTE

Comédie en 3 actes

On commencera par

LA CRAVATE BLANCHE

Comédie en 1 acte.

par une troupe parisienne.

Spectacle du dimanche 24 décembre 1882.

LA TOUR DE NESLE

Drame en 5 actes et 11 tableaux, de MM. Gaillardet et Alexandre Dumas. — 80 figurants, costumes neufs, mise en scène de Paris.

3^e Tableau. — Paris la nuit, en 1814

Décor nouveau

9^e Tableau — L'entrée du roi Louis X à Paris.

Ces 2 Tableaux viennent d'être rajoutés à Paris, et par conséquent n'ont jamais été représentés à Cahors.

FLEUR DE THÉ

Opéra bouffe en 3 actes de Lecoq

M^{me} Mathilde de G. remplira le rôle de

Cézarine

on commencera à 6 heures 3/4

Spectacle du lundi 25 septembre 1882.

Une seule représentation du plus grand succès du jour.

LE ROIS'AMUSE

DE VICTOR HUGO

Par une troupe parisienne, sous la direction de M. Talbot. — Sociétaire de la Comédie Française.

Voir l'affiche du jour pour les détails

Bourse de Paris.

Cours du 23 décembre.

Rente 3 p. %..... 79.60
— 3 p. % amortissable. 80.82
— 4 1/2 p. %..... 108.75
— 5 p. %..... 114.90

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris 21 décembre 1882.

La reprise paraît devoir être plus durable que les précédentes, les réalisations sont facilement absorbées et les réactions qu'elles produisent sont sans importance, en clôture on demandait le 5 0/0 à 114 65, le 3 0/0 à 79 32, l'amortissable à 80 75.

Les institutions de Crédit étaient faibles aux environs de leurs derniers cours de la veille, la Banque de France à 5,400, le Foncier à 1,308, la Banque de Paris à 1,047, le Lyonnais à 547.

La tendance était à la hausse sur les chemins ; le Lyon finit à 1,565, le Midi à 1,175, le Nord à 1,890, l'Orléans à 1,250.

Le Suez à 2,286, perd 2 fr.
Le 5 0/0 Italien clôture à 89 65, l'Unifiée Egyptienne était faible à 353, le 5 0/0 Turc à 11 72, la Banque Ottomane à 737.

Les Bons hypothécaires de 500 fr. de la Société des terrains de Saint-Cloud et Suresne que la Société nouvelle met en souscription publique les 27 et 28

courant au prix de 450 fr. sont garantis par les hypothèques prises en premier rang sur tous les immeubles de la Société.

Pour régulariser au profit des porteurs des Bons hypothécaires l'hypothèque consistant par la Société des Terrains de Saint-Cloud et Suresnes, il a été créé une Société spéciale hypothécaire la création de cette Société étant indispensable pour prendre valablement l'inscription hypothécaire au profit des porteurs de Bons.

La Société spéciale hypothécaire est, de plus, chargée de conserver cette hypothèque et de ne donner, mainlevée qu'au fur et à mesure de l'amortissement des Bons.

Leur sécurité est donc absolument indiscutable.

SOCIÉTÉ NOUVELLE

DE BANQUE ET DE CRÉDIT

Société anonyme. — Capital : 20 millions

Siège social : 52, rue de Chateaudun, Paris

BONS A ÉCHÉANCE FIXE

Bons à 3 ans et au-dessus..... 6 1/2 0/0
Bons à 2 ans..... 6 1/4 0/0
Bons à 1 an..... 6 » 0/0
Bons à 6 mois..... 4 » 0/0

Intérêt payable

Tous les trois mois, au porteur, sur présentation de coupons à détacher du titre.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES & ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion ; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLER, Insituteur à Eynançais (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIERE, aliment très-agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage ; en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE

DENTAIRES, A PARIS

Lauréat de l'Académie Nationale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements

d'Education du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8.
Faubourg Leclerc, n° 16, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

NOUVEAUTÉS. — DRAPERIES. — TOILES.

MAGASIN DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

P. BOI

CAHORS. — 12, rue de la Liberté et rue des Eius, 7. — CAHORS.

Cette MAISON se recommande aux personnes désireuses d'acheter réellement bon marché; n'ayant ni loyer, ni commis à payer et peu de frais généraux à supporter et faisant ses achats directement avec les meilleures fabriques, la MAISON BOI peut livrer ses marchandises à 25 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

Grand choix de Nouveautés pour Robes, tentes nouvelles. — Velours, Soiries. — Articles pour Deuil. — Châles, Flanelles. — Beau choix de Draperies pour Costume de dames, hommes et enfants. — Draps et Mérinos pour soutanes. — Corbeilles de mariage, etc., etc.

Grand choix de Toiles pur chanvre, Toiles blanches et crémees. — Linge de table. — Mouchoirs de poche. — Coutils. — Etoffes pour meubles. — Couvertures. — Duvet pour Edredons. — Trousseaux et Layettes, etc., etc.

NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Francis PONTIÉ

MARQUÉES EN CHIFFRES CONNUS

Boulevard Sud et rue Fénélon, à CAHORS.

EXPOSITION

Grande mise en vente des nouveaux Assortiments en Nouveautés de la saison d'Hiver.

EXPOSITION

Etrences utiles en étoffes pour robes. — Lainages. — Soiries. — Draperies. — Confections pour dames en drap, en Cachemire, en satin-soie ouaté. — Rotondes en fourrures. — Toiles fil en tous genres. — Tapis d'appartement. — Linge de table. — Cravates. — Foulards. — Costumes brodés, noirs et écossais. — Manchons et Boas. — Indienne et cretonne pour meubles.

BON MARCHÉ SURPRENANT

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Faille soie noire pour robes, depuis.....	2 fr. 95 le m.	Services de table en fil, depuis.....	8 fr. » la douz.
Tissus laine pour robes, depuis.....	0 30 —	Calicot et toile coton, depuis.....	0 45 le m.
Draperies fantaisie pour hommes, depuis.....	4 50 —	Manchons pour dames, depuis.....	3 » —
Confection pour dames, depuis.....	9 » —	Indiennes et cretonnes pour meubles, depuis.....	0 60 —
Toile pur fil pour chemises et pour draps de lit, depuis.....	0 80 —	Mousseline Rideaux, depuis.....	0 45 —

Spécialités de Nouveautés riches pour Corbeilles de mariage.

Châles Cachemire des Indes et Français. Soiries en tous genres. Confections. Dentelles. Fourrures. Manchons. Boas. Lingerie pour dames et cravates. Envoi franco dans tout le département depuis 20 fr.

PRIME OFFERTE A TOUS LES ACHETEURS

Le système de vendre tout à Bon Marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison. Toute marchandise qui ne répond pas à la garantie est sans difficulté échangée ou remboursée au gré de l'acheteur.

CATALOGUE DE PLANTS AMÉRICAINS

Cultivés à Lamadeleine, près Cahors



DIPLOME de l'Académie Nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale.

Adresser les demandes : à M. BRU, prop^{re}, à Lamadeleine, ou à M. LACASSAGNE, Hôtel du Palais-National, à Cahors (Lot).

CÉPAGES RECOMMANDÉS

Producteurs directs

Jacquez.....	5 ^e	7 ^e	25 ^e	30 ^e
Herbemont.....	5	7	25	30
Cunningham.....	4	6	12	19
York's-Madeira.....	6	8	20	25

BOUTURES le 100 RACINES le 100

BOUTURES le 100		RACINES le 100	
2 ^e Choix	1 ^{er} Choix	2 ^e Choix	1 ^{er} Choix
5 ^e	7 ^e	25 ^e	30 ^e
5	7	25	30
4	6	12	19
6	8	20	25

PORTE-GREFFE

Riparia, petit bois.....	5 ^e	8 ^e	15 ^e	18 ^e
Riparia, gros bois.....	»	10	»	20
Solonis.....	5	8	18	20

Nota. — Mes Cépages sont jolis et bien aoûtés. Les boutures ont de 45 à 50 centimètres de long. — Je garantis l'authenticité de mes Cépages.

Les personnes qui désireraient le Catalogue explicatif sur les qualités des divers Cépages, peuvent le demander à M. BRU, ou à M. LACASSAGNE.

COMPTOIR PHILIPPART

Franco et à crédit

ETRENNES UTILES

Montres, Pendules, Bijouterie, Meubles, Orfèvrerie de table. — Jeux et Jouets.

MACHINES A COUDRE

Envoi franco du Catalogue illustré de 200 dessins, sur demande au : Comptoir Philippart, 8, rue des archives, PARIS.

DEMANDE DES REPRÉSENTANT

Une Manufacture d'Engrais, 46 ans d'existence, demande de suite des représentants sérieux visitant la culture, pour la vente de ses Phospho Guano et Superphosphates et engrais de toutes sortes. Bonne remise payée immédiatement. S'adresser L. SALLES, 64, rue de Saintonge, Paris.

JACQUEZ de la variété fructifère, RIPARIAS sélectionnés.

S'adresser à M. Elie DOUYSET, route Capestang, à Béziers (Hérault).



POMMADE BERTINOT

Pour la guérison radicale et infallible des cors au pied, durillons et ongles de perdrix, 1 franc le flacon.

Dépôt, Cahors chez M. PAGANEL, coiffeur-parfumeur, boulevard Sud, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.

AU GASPILLAGE

Le Gaspillage, grand déballage de Lingerie, vient de transférer son Magasin Place du Marché, maison de M^{me} RELHÉ.

Se fixant définitivement à Cahors, le Gaspillage a reçu une masse de marchandises, parmi lesquelles se trouvent des articles nouveaux, tels que : Gants, Fichus, Manteaux, Foulards, Robans, Velours, etc., etc.

IL DÉFIE TOUTE CONCURRENCE.

VIGNES AMÉRICAINES

Provenance franc de pied Américain.

MASSOU

Viticulteur, à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX COURANT POUR 1882-83 :

PORTE-GREFFES :		PRODUCTEURS DIRECTS :	
Boutures.	Racines.	Boutures.	Racines.
Riparia, le cent, 5 f. »	43 f. »	Jacquez, le cent, 6 f. »	25 f. »
Solonis, — 5 »	43 »	Herbemont, — 5 »	22 »
Viala, — 4 »	40 »	Cunningham, — 4 »	12 »
York-Madeira, — 6 »	20 »	Elvira, — 6 »	25 »
Clinton, — »	50 c. 2 »	Othello, — 40 »	100 »
Taylor, — »	50 c. 2 »	Noah, — 25 »	60 »

GREFFES (sur garantie), livrables du 15 Mars au 15 Mai prochain. — On livre, l'année après, autant de Racines et Greffes d'une année, qu'il y a eu de marquants. — Chaque Propriétaire doit envoyer ses boutures françaises.

Greffes sur Boutures. Racines. Greffes sur Boutures. Racines.

Riparia, le cent, 22 f. » 35 f. » Viala, le cent, 22 f. » 30 f. »

Solonis, — 22 » 30 » Herbemont, — 25 f. »

Par quantité de dix mille, le cent, 20 fr. — Sans garantie de reprise, 5 fr. par cent meilleur marché.

RIPARIA, Boutures (Provenance Américaine) : Pour être sûr qu'il n'y a pas dégénérescence provenant de greffage sur vignes françaises, pris au DOCK, à BORDEAUX, par caisse de dix mille, 60 fr. le mille avec la garantie de reprise, en livrant l'année après autant de boutures qu'il y a eu de marquants. — Sans garantie, 50 fr. — Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

Franco, rendu en gare et d'emballage.

COLORATION DES VINS PAR LA TEINTE VÉGÉTALE

GARANTIE INOFFENSIVE ET EXEMPTÉ DE TOUTE MATIÈRE NUISIBLE

La dose pour 1 barrique de 225 litres.....	3 fr. »
La boîte de six doses pour 6 barriques de 225 litres.....	16 »
La boîte de 12 doses pour 12 barriques.....	30 »

Ce produit donne aux vins trop faibles une belle couleur pourpre, c'est-à-dire la couleur naturelle du vin, ne les trouble pas et aide à la clarification.

Expédition franco port et emballage contre mandat poste avec instruction détaillée ; il est ajoutés, sur la demande du client, la manière sûre et pratique de fabriquer avec les raisins secs le vin et la piquette de ménage.

Adresser toutes demandes à M. COUSTILLAS Jeune, négociant Place Francheville, Périgueux.

50 pour 100 de REVENU PAR AN LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr. PARIS, 13, Place de la Bourse, 13, PARIS

TAMAR INDIEN GRILLON

FRUIT LAXATIF RAFRAICHISSANT

CONTRE

CONSTIPATION

Hémorrhoides, Congestion cérébrale,

Bile, Manque d'appétit,

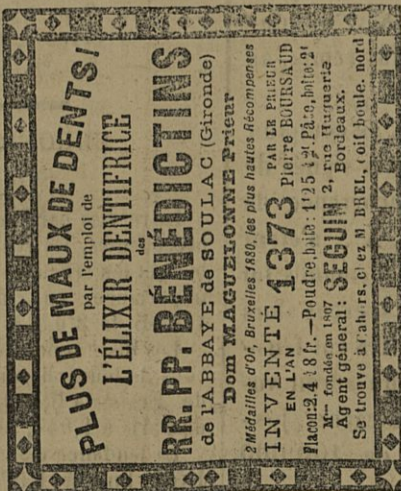
Embarras gastriques.

TRÈS AGRÉABLE A PRENDRE NE PRODUIT JAMAIS D'IRRITATION

Indispensable aux Enfants, Dames enceintes ou en couches, Vieillards et personnes sédentaires.

Ph. GRILLON, 28, r. Grammont, Paris et Pharmacies, Boite 2.50.

MACHINES A COUDRE De la MAISON BARIQUAND et Fils CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.) Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement. Seul dépôt à Cahors, chez M. CH. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.



Le Propriétaire-Gérant A. Layton